

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 7

**Votants:** 8

**Séance du 03 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le trois décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 décembre 2019, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Claudine CHATEIGNER, Eric MORVAN, Magalie PANNESE, Laurence PICOT, Patrick VALEUR

**Représentés:** Jean-Claude BORLETEAU par Denis CELADON

**Excuses:** Paul EMARD

**Absents:** Isabelle BILAND-PERENNES, Simon THIERRY

**Secrétaire de séance:** Eric MORVAN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Parc Naturel Régional du Gâtinais français - demande de subvention. A l'unanimité, le conseil municipal accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2019 - DE 2019 026**

Le procès verbal de la séance du 09 septembre 2019 est approuvé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

**Objet: DECISION MODIFICATIVE - DE 2019 027**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : |   | DEPENSES    | RECETTES    |
|------------------|---|-------------|-------------|
| 022              | Dépenses imprévues                      | -1635.00    |             |
| 6618             | Intérêts des autres dettes              | 400.00      |             |
| 627              | Services bancaires et assimilés         | 500.00      |             |
| 6711             | Intérêts moratoires, pénalités / marché | 735.00      |             |
| <b>TOTAL :</b>   |   | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |
| INVESTISSEMENT : |   | DEPENSES    | RECETTES    |
| <b>TOTAL :</b>   |   | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |
| <b>TOTAL :</b>   |   | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

**Objet: CENTRE DE GESTION : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE - DE 2019 028**

Le Maire expose :

- 1\* l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- 2\* que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- 3\* que le Centre de gestion propose aux communes et établissements publics une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Décret n° 98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'expression du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 2 juillet 2019 ayant fait vœu d'une mission facultative consistant à assister les collectivités et établissement souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci et ayant chargé son Président de soumettre cette proposition aux collectivités et établissements publics du département.

Décide

**Article 1er:**

Le conseil municipal de la commune de CHATENOY autorise Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat: **4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021**
- Régime du contrat : **Capitalisation**
- La collectivité souhaite garantir:

X les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

X les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

## **Article 2 :**

Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion.

Dans le cas où elle ne donne pas suite aux propositions issues du marché, la collectivité prend acte qu'elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire déterminée selon la strate de l'effectif :

- contrats standards IRCANTEC (pas de seuil) et CNRACL (jusqu'à 29 agents) : 50 euros
- compris entre 30 et 199 agents CNRACL : 300 euros
- compris entre 200 et 499 agents CNRACL : 500 euro
- à partir de 500 agents CNRACL : 700 euros

## **Article 3 :**

Le conseil municipal de la commune de CHATENROY autorise Monsieur le Maire à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

## **Objet: Parc Naturel Régional du Gâtinais français - demande de subvention - DE 2019 029**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le mur se trouvant entre la propriété de Monsieur LYONNET, rue de la Fourche, et la mare est abimé en partie et risque de s'effondrer.

D'après les éléments apportés par Monsieur LYONNET, ce mur serait mitoyen et les frais de réparation devraient être répartis à parts égales entre la commune et Monsieur LYONNET.

Les assurances doivent faire intervenir des experts, et des devis sont en cours pour chiffrer le montant des travaux.

Afin d'anticiper l'éventuelle participation de la commune à ces frais, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de constituer un dossier de demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, si des frais étaient retenus à l'encontre de la commune ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Regroupement Pédagogique Intercommunal : lors de la dernière réunion le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la rentrée 2020 au Regroupement Pédagogique Intercommunal élargi de Saint Pierre les Nemours. Une réunion du SIRSAP a lieu le 04 décembre 2019 et l'ordre du jour fait

apparaître la création de statuts pour le RPI Aufferville - Bougligny - Châtenoy - Chevrainvilliers - La Madeleine sur loing - Maisoncelles en Gâtinais. Monsieur le Maire fera un retour à une prochaine réunion.

- Voeux du Maire : ils auront lieu le jeudi 30 janvier à 19h00 dans la salle communale.
- Réhabilitation de la ferme : les travaux ont un peu plus de deux mois de retard par rapport à la date initialement prévue fin septembre. Un nouveau calendrier a été mis en place lors d'une réunion il y a 3 semaines, ce calendrier n'est toujours pas respecté. Les élus et l'architecte tentent de trouver une solution pour débloquer la situation.
- Colis des anciens : ils seront distribués prochainement.
- Guirlandes de Noël : en dehors des aléas météorologiques elles seront installées ce week-end.
- Parc Naturel Régional du Gâtinais français : mise en place d'un piège photographique aux bornes d'apport volontaire afin de prévenir les inciviliés. Madame BEAUVAIS informe le Conseil Municipal qu'une caméra a également été proposée par le SIRTOM.
- Ordures ménagères : les nouveaux calendriers pour l'année 2020 seront distribués prochainement. La date de ramassage des bacs jaunes a été modifiée.
- Monsieur MORVAN fait un retour sur son expérience du bilan énergétique proposé par La Poste en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, pour lequel un courrier avait été distribué dans les boites aux lettres des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h17.

